



6, rte de Neuilly-le-Réal
03340 BESSAY
Tél : 04 70 43 06 28

Monsieur Florian DENIS
Commissaire enquêteur
Mairie
03400 TOULON

**Enquête publique, circuit du Bourbonnais,
14 novembre au 15 décembre 2011**

Monsieur le commissaire enquêteur,

Cette installation dont l'emprise s'étend sur 18 ha, mise en service au printemps 2007, implantée illégalement, a déjà fait beaucoup de bruit, pas seulement sur le plan juridique mais aussi dans les oreilles des riverains du hameau de Pèteloup et au-delà. Ceci est confirmé par un courrier de l'ARS du 15-09-11 joint au dossier d'enquête : émergence de bruit près de 5db (limite admissible) au lieu-dit en question.

Quel avenir pour ces habitants, installés bien avant la construction de ce circuit et l'ajout du mur antibruit n'a pas amélioré la situation ; pour des raisons de sécurité par rapport à la proximité de l'aérodrome, sa hauteur théorique pour une efficacité maximum a été réduite.

Le fonctionnement de ce circuit entraîne une gêne manifeste préjudiciable à l'équilibre physique et psychologique des riverains ; une étude d'impact sérieuse réalisée en amont l'aurait certainement démontré et évité ainsi une installation devenu non-conforme à la législation.

Il est aussi permis de s'interroger, pourquoi ce circuit continue-t-il de fonctionner en dépit de la décision du tribunal administratif de Clermont – Fd du 16-07-10, annulant les permis initiaux délivrés le 17-07-08.

Nous trouvons aussi pour le moins curieuse cette affirmation de la SARL Driving Development, précisant que l'aviation civile n'a fait aucune remarque alors que cette dernière demande « *de rendre visible le mur (antibruit) aux pilotes* » !

La biodiversité, assurance vie de l'humanité !

La pollution sonore n'est pas la seule perturbation. Ce circuit implanté sur une zone de prairies aurait du faire l'objet d'une étude d'impact relative à la faune et à la flore présentes, or rien de tel ne figure au dossier.

Le Conseil Régional d'Auvergne a pourtant élaboré en 2009 un plan sur 10 ans visant à enrayer la diminution de la biodiversité en Auvergne.

En 2010 le sommet de Nagoya au Japon a réuni 193 pays pendant 12 jours au chevet de la biodiversité.

Il faut aller puiser dans le dossier d'enquête public du Logiparc pour découvrir ce passage concernant la présence de cistudes (page 118 du dossier) :

Reptiles (tortue cistude)

Il a été constaté l'existence d'une population de cistudes sur le site de l'aérodrome, susceptibles de se diriger vers le site de projet. Aucune observation de cet animal écrasé sur la route(RD12) n'a été faite.Cet axe de migration ne sera pas remis en cause dans le cadre du projet.

Ainsi, la cistude, dont les populations n'existent plus en Auvergne que dans l'Allier ont bien été identifiées sur le site de l'aérodrome, qui est aussi celui de l'emprise du circuit et rien n'est envisagé pour les protéger.

Nous avons noté cette réponse édifiante de la société Driving Development à l'avis de l'autorité environnementale précisant « *la disparition des œufs de cistude est liée à la fauche* » (des prairies), confirmant ainsi le peu d'intérêt suscité pour la protection de cette espèce.

Un bon état écologique de l'eau à préserver

Il est non seulement à préserver mais aussi à reconquérir à la source avec l'objectif fixé pour 2015 par la Directive Cadre Européenne (DCE) transposée dans le droit français.

La description faite au dossier du système de gestion des eaux usées de la piste ne garantit en rien l'absence de pollutions du milieu naturel avec l'exutoire du bassin de confinement de 1100 m³ que constitue le ruisseau du Toulon.

Que se passera-t-il en cas de pollution accidentelle, aucune consigne quant à la fermeture du bassin de confinement, quel traitement des eaux

polluées ; rien n'est précisé sur l'entretien des dispositifs de décantation, déshuilage, par quel entreprise.... Dispositifs censés lutter contre la présence chronique d'hydrocarbures sur la piste.

Compte-tenu de la présence d'un milieu très sensible (corridors écologiques, proximité d'étangs, espèces protégées), de nos obligations de passer des intentions aux actes dans le domaine de la préservation et reconquête de la qualité de l'eau, l'absence de mesures concrètes dans ce dossier est une grave lacune.

En conclusion, Monsieur le Commissaire Enquêteur, après avoir développé ces trois thèmes - pollution sonore - non préservation de la biodiversité présente sur le site - pollution du milieu aquatique, nous sollicitons de votre part un avis défavorable à ce dossier.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos respectueuses salutations écologiques.

Moulins le 11-12-11

Gérard MATICHARD, porte-parole du groupe local Europe Écologie Les Verts autour de MOULINS

Hervé BOCQUET, porte-parole adjoint